

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE RENDU DU 21/12/2016**

**PRESENTS** : MARTIN – GRELLETY – HAREL - PORTELLO – DELBOS - FEUILLE - FOURAN - DOAT - COUPARD – PERROT

**ABSENTS REPRESENTES** : SOULAGE par GRELLETY

**SECRETAIRE** : Céline DELBOS

Date de convocation du Conseil Municipal : 16/12/2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 23/11/2016.  
Il est adopté à l'unanimité.

---

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

**SIAEP TRANSFERT DE COMPETENCES**

**Transfert compétence « assainissement non collectif » du SIAEP DE LALINDE au SMDE 24**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à rajouter le point ci-dessus.

---

**Délibération 2016-12/45**

Annule la délibération 2016-09/31 du 21/09/2016

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que la compétence assainissement non collectif est désormais communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité annule la délibération n° 2016-09/31 du 21/09/2016

## **Délibération 2016-12/46**

### **CCBDP : MODIFICATION DES STATUTS**

Monsieur le Maire donne lecture des statuts de la communauté de communes Bastides Dordogne Périgord.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité valide la modification des statuts.

## **Délibération 2016-12/47**

### **RDE 24 : CONVENTION DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE RELATIVE AUX PRISES D'INCENDIE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention du service public d'eau potable relative aux prises d'incendie.

Elle arrive à son terme le 31/12/2016.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette convention pour une durée de 5 ans, soit du 01/01/2017 au 31/12/2021.

Oùï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces nécessaires.

### **STATION D'EPURATION LES COUSTALS ET POINT ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que lorsqu'on avait procédé à la vidange de la station de la Résidence des Coustals le SATESE n'avait pu être présent pour cette opération. Il ajoute que la visite technique de la station a été effectuée avec ce service le 05/12/2016.

M. Marc BUCHER chef du SATESE nous a envoyé son compte rendu.

En conséquence les recommandations suivantes ont été annoncées :

- clôture du site pour éviter tout contact (risque de salubrité publique) ;
- vidange de l'ouvrage plus régulièrement pour évacuer les boues et limiter les fuites ;
- nettoyage de la végétation autour des ouvrages.

Monsieur le Maire indique que ces mesures ont un coût et qu'il faudra en tenir compte dans le budget de la commune.

Le conseil municipal, après réflexion, propose qu'il faille répercuter le coût de l'entretien de la station de la Résidence des Coustals aux occupants des habitations des Coustals.

Monsieur le Maire indique qu'il se rapprochera de la CCBDP puisqu'ils ont maintenant la compétence assainissement collectif.

### **PROJET CONSTRUCTION MAISONS LES COUSTALS SUD**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le premier projet de l'ATD. Il indique que ce projet évoluera prochainement, notamment en 2 T4 et 1 T5 au lieu de 2 T5 et 1 T4.

Il ajoute qu'il a demandé également d'ajouter des garages à ces logements.

### **EFFACEMENT RESEAU ELECTRIQUE DU BOURG**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que le projet d'effacement des fils nus sous tension du bourg pourrait être jumelé avec celui de Laussine, d'après les dernières informations arrivées par le SDE 24.

La conséquence de l'élargissement de ce projet aura une implication financière plus importante pour la commune.

### **POINT GRIPPE AVIAIRE**

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un nouvel appel de confinement des volatiles a été envoyé par la préfecture.

### **POINT POUBELLES – SMD3**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les nouveaux principes de collecte avec les conteneurs sacs noirs et sacs jaunes à apport volontaire, notamment pour celui à côté de la salle des fêtes. Il précise que le SMD3 impose un périmètre d'environ une petite centaine de personnes pour ce point de collecte collectif à apport volontaire.

### **POINT APPEL A PROJET SCOLAIRE**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre de l'appel à projet, une réunion est prévue le jeudi 22/12/2016 à 18 h à la mairie de Varennes en présence de M. Maurice, Inspecteur d'Académie de Bergerac Est et des communes composant le RPI. Le point principal de la réunion concerne la création d'un pôle maternelle à St Capraise de Lalinde, et avec maintien des écoles dans chaque commune.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Point Concordia : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne donnera pas suite au projet de reconstruction du mur, notamment pour l'instant.

Monsieur le Maire propose que la prochaine rencontre annuelle des élus et employés communaux soit le samedi 21/01/2017 à partir de 19 heures à la salle des fêtes. Le conseil municipal est d'accord avec cette proposition.

Fin de la réunion à 23 h.